

Rouen, le 19 octobre 2018

Signature de deux conventions essentielles à la mise en œuvre du nouveau programme de renouvellement urbain

Vendredi 19 octobre 2018, ont été signées en préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-maritime, deux conventions déclinant le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) en présence de Fabienne Buccio, préfète de la région Normandie, préfète de la Seine-Maritime, de Nicolas Grivel, directeur général de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, de Rodolphe Thomas, vice-président du Conseil régional de Normandie, de Pascal Martin, président du Conseil départemental de la Seine-Maritime, de Frédéric Sanchez, président de la Métropole de Rouen Normandie et de l'ensemble des partenaires impliqués dans le NPNRU en Seine-Maritime.

Ces conventions constituent une étape décisive. Elles ouvrent la voie à la phase opérationnelle du programme, attendue par les habitants des 11 quartiers* concernés en Seine-Maritime (dont 9 sur le territoire de la métropole).

Une étape décisive permise par la réunion de trois facteurs :

- Le doublement des capacités de financement du NPNRU, de 5 à 10 milliards d'euros, voulu par le Président de la République en 2017, et suivi par les partenaires de l'État : Action logement, l'Union sociale pour l'habitat (USH), la Caisse des dépôts. Cette décision a ouvert la voie à un financement adapté aux principaux enjeux de chacun des 450 quartiers bénéficiant du NPNRU, qu'ils soient d'intérêt national (200) ou régional (250).
- La mobilisation des acteurs locaux, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, services de l'État et opérateurs... pour co-construire des projets urbains complets dans leurs objectifs, ambitieux dans les transformations recherchées, finançables et réalisables à des échéances raisonnables pour les habitants. Dans certains cas, des problématiques complexes ont du être appréhendées, grâce à la mobilisation collective et au partenariat, comme la situation de la copropriété dégradée Robespierre à Château-Blanc, et plus particulièrement à son immeuble Sorano.
- L'engagement de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), porteuse du NPNRU, dans un processus d'accélération des circuits de traitement des dossiers et de simplification des règles. Cette démarche permet de valoriser pleinement les acquis de 15 ans d'expérience de l'ANRU, créée en 2003. Elle contribue également à l'atteinte de l'objectif voulu par le Gouvernement tendant à ce que l'essentiel des 450 projets, au plan national, soit entré en phase de réalisation à l'été 2019.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Une convention-cadre départementale pour amplifier le soutien aux projets

La convention-cadre de partenariat financier conclue entre l'État, l'ANRU et le Conseil départemental de la Seine-Maritime traduit la volonté de ce dernier de mobiliser une contribution spécifique de 33 millions d'euros au NPNRU d'ici en 2024, en complément de ses interventions de droit commun.

Ainsi, le Conseil départemental co-financera certaines opérations prévues dans les projets urbains des 11 quartiers, notamment dans le domaine de l'habitat, aux côtés de l'ANRU, des autres collectivités territoriales (commune, EPCI, région) et des bailleurs sociaux.

Une convention-cadre métropolitaine pour accompagner la concrétisation des 9 projets situés sur le territoire de la métropole de Rouen Normandie

La convention pose le cadre général de réalisation des projets afférents aux 9 quartiers de la métropole. Elle traite notamment de tous les sujets transversaux (ingénierie de projet, clause d'insertion, reconstitution des logements sociaux démolis, accompagnement au relogement des ménages...) afin de régler les dysfonctionnements urbains d'un quartier dans une stratégie d'ensemble, portée en occurrence par la Métropole de Rouen Normandie.

Cette convention ouvre la voie à une convention opérationnelle pour chacun des 9 quartiers. La première sera conclue d'ici la fin de l'année. Elle portera sur le quartier d'intérêt national de la Piscine, à Petit-Quevilly. Les 8 autres suivront jusqu'à l'été 2019.

Cette convention-cadre mobilise les tous premiers financements au profit des interventions qui débiteront dans les quartiers, à hauteur de 39 millions d'euros, dont 9,9 millions d'euros de l'ANRU. Ces financements s'accroîtront rapidement lors de la conclusion de chaque convention de quartier.

(*) 11 quartiers bénéficient du NPNRU en Seine-Maritime (dont 9 sur le territoire de la métropole de Rouen Normandie) :

- 3 quartiers d'intérêt national, dans lesquels les interventions sont les plus prioritaires: les Hauts de Rouen, la Piscine à Petit-Quevilly et les Fleurs Feugrais à Cléon / Saint-Aubin lès Elbeuf ;
- 8 quartiers d'intérêt régional : Château-Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray, centre-ville à Elbeuf, Grammont à Rouen, le Parc du Robec à Darnétal, Saint-Julien à Oissel, le plateau à Canteleu, le quartier sud au Havre et Bel air à Dieppe.

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76

courriel : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr